



COMMUNE DE SULLENS

Municipalité

Préavis municipal 1/2023 au Conseil communal de Sullens

Réfection des rues de l'Eglise et de la Grange-Neuve

Demande d'un crédit de construction pour le remplacement et l'extension du réseau d'eau potable - Aménagements routiers « Rue de l'Eglise - Rue de la Grange Neuve »

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Par le préavis municipal 3/2022, votre Conseil a accordé à la Municipalité un crédit d'étude pour le remplacement de la conduite d'eau potable et la réfection complète de la chaussée des rues de l'Eglise et de la Grange-Neuve ainsi que divers aménagements routiers.

1. Préambule

La Municipalité, désire poursuivre son programme de mise en conformité de son réseau d'adduction d'eau potable, selon les directives édictées dans notre plan directeur de distribution de l'eau (PDDE), afin de garantir une qualité d'eau irréprochable sur l'ensemble de notre commune.

Toujours soucieuse d'appliquer le principe de modération du trafic ainsi que de la sécurité des piétons, elle souhaite également réfectionner la chaussée avec divers aménagements routiers.

2. Projet

Les conduites existantes d'eau potable de ce tronçon sont anciennes et en mauvais état. Elles ont subi plusieurs fuites ces dernières années. De plus, les conduites sont sous-dimensionnées et ne répondent pas aux exigences minimales requises par l'ECA en termes de défense incendie.

La conduite existante d'eau potable en fonte d'un diamètre de 120 mm sera remplacée par une nouvelle conduite en matière synthétique (type : PE 100, SDR 11, PN 16 d'un diamètre de 180/147.2mm) sur toute la longueur des travaux. Les vannes de branchements des privés seront également remplacées. Le nouveau calibre répondra aux exigences de l'ECA et les travaux font l'objet d'une demande de subvention.

La chaussée est ancienne et en mauvais état. Un faïençage et des fissures sont présents sur ce tronçon qui nécessite une réfection importante.

La longueur du trottoir sera de 40 m et se fera dans le prolongement de celui existant. Une bordure en granit chanfreinée sera installée pour la délimitation entre le trafic routier et les piétons.

Les différents fournisseurs de services industriels, tel que Holdigaz, Romande Energie, Swisscom et Sunrise ont été informés de ces travaux communaux. A ce jour, uniquement Swisscom a manifesté un intérêt pour renouveler partiellement son réseau.



3. Crédit de construction

Travaux de génie civil :

Sur la base du projet de l'ouvrage, notre mandataire a établi les dossiers d'appels d'offres.

Conformément à la loi sur les marchés publics, les travaux de génie civil ont fait l'objet d'un appel d'offres sur invitation. Celui-ci a été soumis en janvier de cette année auprès des entreprises.

Sur la base de retour des offres et après vérification de leur conformité au cahier des charges, l'offre la plus avantageuse a été retenue pour le chiffrage du préavis.

Travaux d'appareillage :

En raison des fluctuations sur les prix de fourniture des tuyaux PE, les soumissions d'appareillage seront envoyées juste avant le démarrage des travaux. Une estimation du coût a été effectuée par un sanitaire sur la base d'une soumission établie par notre mandataire.

4. Coût des travaux :

Travaux de génie civil	270'000.00
Appareillages, pose conduite et raccordement de l'eau potable	75'000.00
Aménagements (marquage, signalisation, curage des collecteurs)	7'500.00
Divers et imprévus environ 10%	35'200.00
Honoraires ingénieurs civil et géomètre (phase réalisation)	28'500.00
Montant total HT	416'500.00
TVA 7,7% - arrondi à	32'800.00
Montant total TTC	449'000.00

Répartition (TTC) :

- Routes	237'000.00
- Eau potable	212'000.00

Une demande de subvention pour les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable est en cours auprès de l'ECA. Le montant devrait être d'environ 13-15% du coût des travaux de l'eau potable.

Projet conduite eau potable

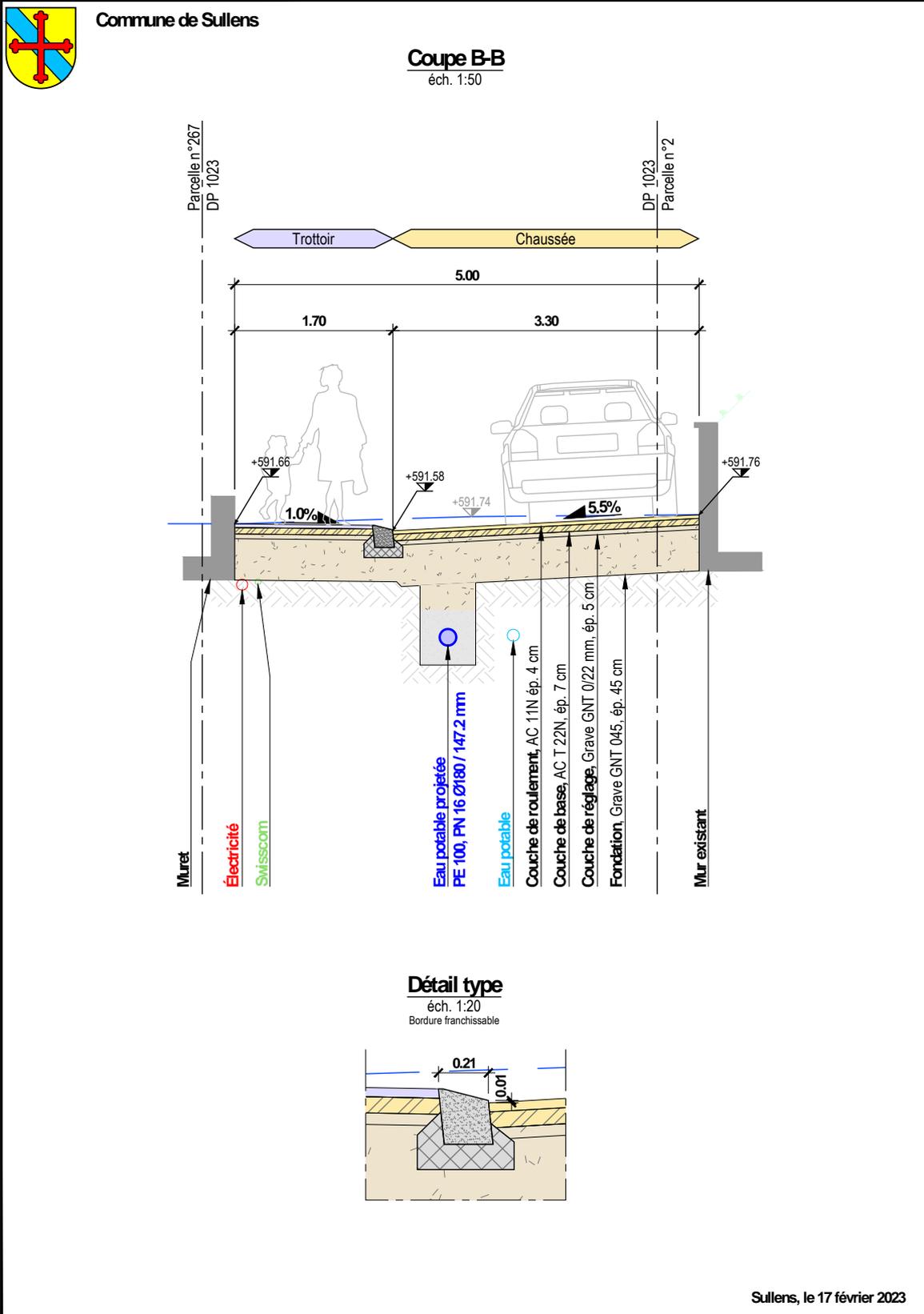


Route de la Grange-Neuve

Trottoir secteur existant et projet de prolongement



Coupe de la route



Financement

Les travaux seront financés par les liquidités courantes et les emprunts en cours. Ils seront amortis en 30 ans. Les éventuels intérêts de l'emprunt figureront également dès 2024 dans le compte de fonctionnement.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal, dans sa séance du 30 mars 2023, après avoir :
vu le préavis municipal 1/2023,
ouï le rapport des commissions,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 :

La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux suivants :

- Le remplacement et l'extension du réseau d'eau potable
- Aménagements routiers « Rue de l'Eglise - Rue de la Grange Neuve »

Article 2 :

Un crédit d'investissement de CHF 449'000.00 lui est accordé à cet effet.

Article 3 :

A la fin des travaux, l'amortissement du crédit mentionné à l'article 2 s'effectuera par (chiffres en CHF)

○ Subvention	30'000.00
○ Investissement (amortissement sur 30 ans)	<u>419'000.00</u>
○ Total	<u>449'000.00</u>

Article 4 :

La Municipalité est autorisée à porter au compte de fonctionnement dès 2024, les charges annuelles de CHF 14'000.00 (amortissement). Cet investissement n'engendre pas de coûts d'exploitation supplémentaires.

Ce crédit d'investissement de CHF 449'000.00 sera financé par les liquidités courantes, les emprunts en cours, par un nouvel emprunt aux meilleures conditions.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 mars 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

C. Gozel

N. Bégel

Responsable du préavis : M. Roland Valet

Commission des finances : M. Henri Martin, M. Nicolas Valet, M. Eric Dubauloz,
Mme Aline Jordan, M. Frank Dayen (suppléant)

Commission ad hoc : M. Patrick Poncioni, Mme Caterina Cantarella Paccaud, M. Killien Baudat